COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 21 septembre 2022

Membres présents : 12

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Pascal ROUSSEL, Francis RINGOT, Valérie de SARIAC.

Absents excusés :

Annie MANDION

Régis DEXANT – a donné son pouvoir à Jean-Pierre AMOUREUX

Bruno GROSSI – a donné son pouvoir à Agnès THIBAULT

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

- Travaux route de Salbris : résultat du marché point sur les subventions
- Démarrage des travaux de l'église
- Vigilance concernant les consignes d'économie d'énergie
- Recensement 2023 : autorisation pour le maire de recruter 2 agents recenseurs
- Modifications horaires et ouverture de poste
- Demande du préfet d'un correspondant communal d'incendie et de secours
- Mise en place de la M 57 (comptabilité publique)
- En vertu des articles L2132-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil donne tout pouvoir,à Mme le Maire Agnès THIBAULT, maire de Marcilly en Gault, pour représenter la commune dans toute procédure judiciaire, qu'elle intervienne en demande, en défense ou en tant que partie civile et ce pour la durée de son mandat.
- Questions et informations diverses.

PV du conseil du 28 juillet 2022 : approuvé à l'unanimité

Travaux route de Salbris : ce dossier initié il y a 10 ans trouve enfin sa concrétisation ! 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres ; sur la base d'une analyse fixant la valeur technique à 60 % et le prix à 40 %, c'est l'entreprise CLEMENT TP qui a été retenue pour un montant HT de 209 888.70 €. La date de début des travaux de la voie piétonne et de la chicane devrait être connue prochainement.

Il est rappelé que les riverains doivent veiller à ce que la circulation sur la voie piétonne ne soit pas gênée par de la végétation, des boîtes aux lettres ou tout autre encombrant.

Démarrage des travaux de l'église : la 1^{ère} réunion de mise au point s'est tenue le 20 septembre 2022 en mairie avec l'architecte, les entreprises (maçonnerie et pierre de taille, charpente, couverture) et le contrôleur technique. L'élaboration du planning des travaux est fonction de la date prévisible de livraison des tuiles de Bridoré (mars-avril), ce qui donne un début de chantier en janvier pour une fin au 31 juillet 2022. Il est prévu que les échafaudages soient montés courant novembre. Le CSPS (coordonnateur sécurité protection santé) doit intervenir prochainement pour préparer et délimiter la zone de chantier.

Vigilance concernant les consignes d'économie d'énergie : les consignes ont été renouvelées à tous les utilisateurs des locaux communaux.

Après discussion il est décidé de limiter l'éclairage public : début 6h30 au lieu de 5h, extinction à 22h au lieu de 23 h (sauf pour le centre bourg, si techniquement c'est possible sur nos installations, afin de préserver l'ambiance générale du village).

Le remplacement des néons (20) de l'ancien centre de secours par des leds a fait l'objet d'un devis : 1560 €HT pour lequel le Conseil donne son accord.

2 autres devis sont en cours : passage aux leds pour la commune ainsi que pour le stade de foot.

Par ailleurs, dans la droite ligne des informations ministérielles, il est décidé, par mesure conservatoire, d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes et du gîte de 15 %, sans préjuger de certains ajustements nécessaires que pourrait révéler une analyse plus fine en cours.

Recensement 2023 : autorisation pour le maire de recruter 2 agents recenseurs selon les conditions fixées par l'INSEE. Unanimité.

Modifications horaires et ouverture de poste : changements dans la répartition des tâches entre les personnels. Unanimité.

Demande du préfet d'un correspondant communal d'incendie et de secours : cette fonction sera proposée à Régis DEXANT.

Mise en place de la M57 (comptabilité publique) : cette réforme vise à donner plus de souplesse dans son application et à rapprocher celle-ci de la comptabilité privée. Obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024, il est cependant préféré de s'y lancer dès le 1^{er} janvier 2023 pour bénéficier des 1ers accompagnements organisés par la Perception.

Pouvoirs à Mme le Maire pour représenter la commune dans toute procédure judiciaire. Unanimité.

Questions et informations diverses :

- Familles rurales: l'ouverture du centre de loisirs aux petites vacances n'est pas envisageable dans la mesure où il faudrait recruter 3 personnes sur la période sans avoir l'assurance de la fréquentation nécessaire à l'équilibre financier de l'opération, préoccupation forte dans le contexte économique actuel. Les familles ont toutefois la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) à la Ferté Beauharnais, Selles-Saint-Denis-la Ferté Imbaut, Salbris ou encore Lamotte Beuvron.
- COVID 19 : 2 cas parmi le personnel de l'école et du périscolaire ont dû être compensés par les secrétaires de mairie ! Merci à elles !
- Analyses d'eau: recherche de présence éventuelle de CVM (chlorure de vinyle monomère)
 dans les canalisations, notamment dans les habitations les plus éloignées du château d'eau.
 Prises en charge jusque-là par l'ARS*, elles sont transférées aux communes.
- Demande de subvention du GIDEC** pour 37 € : approuvée moins1 vote contre. Il est suggéré que les ragondins éliminés soient systématiquement transformés en pâtés......
- Plateforme Logistique IDEC à Lamotte Beuvron : enquête d'utilité publique. Après échange d'informations, Mme le Maire signale que la commune n'a pas été interpellée par le commissaire enquêteur comme sur un autre projet antérieur et suggère aux conseillers intéressés de se rendre à la réunion publique qui se tiendra prochainement.

Prochain conseil : vendredi 25 novembre 2022 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance

Le Maire

^{*}ARS : Agence Régionale de Santé

^{**}GIDEC : Groupement Intercommunal de Défense contre les Ennemis des Cultures